



Procédure – Accréditation média par épreuve

JobFIXers Belgian Rally Championship 2018

Les laissez-passer Média sont accordés sur la base de différents critères stricts, définis en concertation avec les organisateurs et le RACB.

Une accréditation Média n'est accordée qu'aux journalistes/photographes professionnels mandatés par un média et tirant des revenus de cette activité. Ce laissez-passer est un outil leur permettant d'effectuer leur travail de façon professionnelle lors des épreuves du Belgian Rally Championship 2018. Il ne s'agit nullement d'une "carte d'entrée gratuite".

Conditions d'obtention d'un "laissez-passer Média" :

- a) les détenteurs d'une carte de presse officielle (émise par le Ministère de l'Intérieur) ont par définition accès au laissez-passer ;
- b) les journalistes ne disposant pas de carte de presse officielle, mais qui introduisent une demande et disposent d'un mandat de la part d'un média (ordre de mission signé par le rédacteur en chef ou un rédacteur final) sont accrédités sous certaines conditions ;
- c) les médias audiovisuels reconnus (radio nationale, télévisions régionales et nationales);
 - radio locale : uniquement si la zone de couverture se situe dans un rayon de 20 kilomètres autour de l'épreuve concernée
 - médias écrits bénéficiant d'un tirage suffisant (quotidiens, magazines (d'intérêt général ou spécialisés), toutes-boîtes)
 - médias électroniques actifs dans le secteur du sport (automobile) et pouvant faire preuve d'un nombre suffisant (*) de visiteurs journaliers uniques - il convient de pouvoir présenter des statistiques de visites indépendantes. Pour obtenir une accréditation au nom d'un site Web, les billets diffusés sur le site Web en question ne peuvent se limiter à une simple interprétation des résultats. Au minimum 50% des articles diffusés doivent avoir été écrits ou rédigés par les membres de la rédaction (pas une simple récupération de communiqués de presse).
- d) les photographes affiliés à l'une des associations professionnelles reconnues et qui peuvent présenter la preuve d'une assurance professionnelle peuvent obtenir une accréditation à la condition de travailler pour le compte d'un média;
- e) les journalistes ou photographes travaillant pour une agence de presse nationale ou internationale (telles que Belga, AFP, Photonews, Reuters, etc.) peuvent obtenir une accréditation à la condition de pouvoir présenter un ordre de mission;
- f) les photographes ou responsables de presse mandatés par une série, un championnat ou un organisateur peuvent obtenir une accréditation;
- g) les détenteurs d'une accréditation permanente "BRC Media 2018" sont automatiquement accrédités

() L'organisateur détermine en toute autonomie ce qu'il convient d'entendre par 'suffisant', mais doit cependant suivre les directives définies collégialement par tous les organisateurs*

Exclusions

Sont exclus dans tous les cas:

- les photographes amateurs
- les photographes uniquement actifs pour des sites Web
- les collaborateurs de sites Web de pilotes ou d'équipes
- les collaborateurs et photographes de sites de photos

2 accréditations au maximum sont accordées par média.

Les laissez-passer Média ne sont accordés qu'à des adultes (plus de 18 ans).

Un laissez-passer Média est strictement personnel et ne peut être cédé.

L'organisation se réserve le droit de retirer une accréditation en cas d'abus constaté ou lorsque les directives de l'organisateur ne sont pas respectées dans un but mal intentionné.